



Marché des fermiers de Bouctouche (MFB)
MARCHANDS – FORMULAIRE DE DEMANDE
SAISON 2025



Nous allons avoir une merveilleuse saison !

L'OBJECTIF DU MARCHÉ:

Le but du Marché des fermiers de Bouctouche (MFB) est d'offrir un marché à la fois dynamique et axé sur la communauté tout en présentant une variété de produits agricoles et des aliments préparés de haute qualité, produits localement ainsi que de l'art et de l'artisanat faits à la main. S'appuyant sur les principes Bon, Propre et Juste, MFB est le 1^{er} Marché de la Terre Slow Food au Canada et favorise un environnement positif qui met en valeur les aliments locaux et améliore l'éducation et la sensibilisation à la sécurité alimentaire pour les résidents et les visiteurs de la région de Kent.

MARCHANDS ADMISSIBLES:

Produits faits localement, d'origine locale et faits maison (faites-le, faites-le cuire, faites-le pousser !)

Le Marché des fermiers de Bouctouche est pour la vente de produits cultivés localement, transformés, cuits et des produits fabriqués par les producteurs, les transformateurs et les individus approuvés dont le nom, l'adresse et la signature apparaissent sur une demande de marchand approuvée. Le MFB est donc ouvert strictement aux producteurs-marchands locaux de bonne foi qui font ce qu'ils vendent.

Les produits d'arts et d'artisanat doivent être fabriqués à la main par le marchand en utilisant autant de matériaux locaux que possible et en utilisant sa propre compétence, son talent artistique ainsi que sa formation pour produire un nouveau produit unique et original approprié pour le marché des fermiers. Les produits d'arts et d'artisanat peuvent être examinés par un jury afin d'assurer qu'ils sont effectivement produits tel qu'indiqué sur le formulaire de demande, qu'ils sont de haute qualité et qu'ils sont compatibles avec les autres produits vendus au marché.

Note: PAS de revente de produits ou de vente directe de produits de marketing de réseau.

PROCESSUS DE DEMANDE:

ÉCHÉANCE: Veuillez retourner le formulaire de demande dûment rempli par le 30 avril 2025.

Veuillez lire "*Le Manuel des Règlements pour les marchands*" pour comprendre les opérations du marché. Veuillez noter que les marchands seront demandés des renseignements additionnels sur leurs pratiques de gestion des déchets avant le début de la saison. Pour de plus amples informations ou pour discuter de votre demande en détail, veuillez contacter la gérante du marché.

Pour plus d'information:

Rachelle Richard-Collette
Directrice générale / Gérante du marché
Tél: (506) 744-1020
Courriel : bouctouchefarmersmarket@gmail.com
Site web : www.bouctouchefarmersmarket.ca

Soumettre la demande par l'un des moyens suivants:

- Formulaire électronique
- Courriel avec pièce jointe (scanné)
- Télécopieur: (506) 955-8184
- En personne ou par poste: 9 blvd Irving, Bouctouche, NB E4S 3J3
(appeler d'avance car le bureau n'est pas ouvert sur une base régulière)

RENSEIGNEMENTS DU MARCHAND:

Nom de l'entreprise: _____ Personne contact: _____

Adresse: _____ Ville _____ Code Postal: _____

Téléphone: _____ Cell: _____ Télécopieur: _____

Courriel: _____ Site web: _____ Facebook: _____

CATÉGORIES DE MARCHANDS ET DE PRODUITS

Veuillez indiquer les catégories de produits générales principales et secondaires dans le tableau ci-dessous et fournir des descriptions détaillées des produits dans la prochaine section (Pages 3 à 5).

- Pour les nouveaux marchands, veuillez soumettre des photos et/ou des échantillons.
- Pour les marchands de nourriture, des renseignements additionnels peuvent être demandés sur la provenance de certains ingrédients.
- Les marchands doivent donner une semaine d'avis à la gérante du marché avant d'ajouter ou de changer la catégorie de produits dans leurs kiosques et recevoir l'approbation pour les nouveaux items avant la mise en vente.

TYPE DE PRODUITS	Produits primaires	Produits secondaires
	☒	☒
A) PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTS PRIMAIRES (ajouter les détails à la page 3)		
1) <i>Fermier / Jardinier (fruits et légumes)</i>		
2) <i>Horticulture (plantes, arbustes, fleurs coupées)</i>		
3) <i>Viandes et saucisses</i>		
4) <i>Fruits de mer et poisson</i>		
5) <i>Vin, jus et breuvages</i>		
6) <i>Sirop et miel</i>		
7) <i>Oeufs et produits laitiers (incluant fromages)</i>		
8) <i>Autres produits (spécifier)</i>		
B) ALIMENTS PRÉPARÉS (ajouter les détails à la page 4)		
9) <i>Pains et pâtisseries (pains, pâtisseries, fudge, bonbons)</i>		
10) <i>Aliments préparés (préfabriqués et emballés)</i>		
11) <i>Aliments prêts à manger (incluant cuits sur place: repas et collation)</i>		
12) <i>Confitures, conserves et sauces</i>		
13) <i>Herbes et épices</i>		
14) <i>Autres produits (spécifier)</i>		
C) ARTS & ARTISANAT (ajouter les détails à la page 5)		
15) <i>Oeuvres d'art</i>		
16) <i>Artisanat</i>		
D) AUTRES PRODUITS (non spécifiés ailleurs) (ajouter les détails à la page 5)		
17) <i>Autre produits (spécifier) :</i>		
Le Comité de gestion se réserve le droit de refuser un marchand ou un produit qui n'est pas conforme aux règlements ou aux normes du Marché des fermiers de Bouctouche.		

A) PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTS PRIMAIRES

Veuillez fournir une liste détaillée des descriptions de produits pour chaque catégorie générale qui s'applique. Veuillez indiquer le type de format : individuel, pré-emballé et / ou en vrac. EXEMPLE: Produit 1 : pommes (individuel) (pré-emballé: sac 3lbs / panier) // Produit 2: haricots verts (sac pré-emballé) (vrac : \$/lb) // Produit 3: fraises : produit par le vendeur (pinte) // Produit 4 : fraises: fournis par d'autres producteurs de d'autres régions hors saison (pinte).

TYPE DE PRODUIT Liste de produits (à spécifier)	Produit primaire √	Produits secondaires √	Produit par le marchand	Produit par autre	Détails sur les produits spécifiques, le format, l'emballage, la disponibilité selon la saison, les méthodes agricoles, la certification et les licences, etc.
A) PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTS PRIMAIRES					

B) ALIMENTS PRÉPARÉS

Veuillez fournir une liste détaillée des descriptions de produits pour chaque catégorie générale qui s'applique.

[illegible]

C) ARTS ET ARTISANAT

Veuillez fournir une liste détaillée des descriptions de produits pour chaque catégorie générale qui s'applique.

TYPE DE PRODUIT <i>Liste de produits (à spécifier)</i>	<i>Produit primaire ✓</i>	<i>Produits secondaires ✓</i>	<i>Produit par le marchand</i>	<i>Produit par autre</i>	<i>Détails sur la technique artistique, le format, l'emballage des produits, la certification et les licences, les fournitures locales, etc.</i>
C) ARTS & ARTISANAT					

D) AUTRES PRODUITS

TYPE DE PRODUIT <i>Liste de produits (à spécifier)</i>	<i>Produit primaire ✓</i>	<i>Produits secondaires ✓</i>	<i>Produit par le marchand</i>	<i>Produit par autre</i>	<i>Détails sur les produits spécifiques, le format, l'emballage des produits, la certification et les licences, les fournitures locales, etc.</i>
D) AUTRES PRODUITS (non précisés ailleurs)					

PARTICIPATION:

Lieu: 9 boulevard Irving, Bouctouche, N.-B. E4S 3J3.

SAISON RÉGULIÈRE: les samedis du 17 mai au 11 octobre (22 semaines) – 8h à 13h

MARCHÉS D'AUTOMNE: les samedis du 18 octobre au 29 novembre (7 semaines) – 8h à 13h

MARCHÉ DE NOËL: vendredi le 5 décembre de 16h à 20h & samedi le 6 décembre de 9h à 17h

1) SAISON RÉGULIÈRE

Allez-vous participer chaque semaine de la saison régulière ? Oui ☐ Non ☐

**La préférence sera accordée aux marchands de pleine saison, aux produits alimentaires et aux producteurs agroalimentaires de la région de Kent et du Grand Sud-est. Nous encourageons fortement un minimum de 4 semaines de participation. Des frais de kiosques plus élevés seront appliqués si vous ne participez qu'en période de pointe.*

Veillez indiquer les dates de participation pour la saison 2025.

Semaine 1	Le 17 mai	8h à 13h	☐	Semaine 12	Le 2 août	8h à 13h	☐
Semaine 2	Le 24 mai	8h à 13h	☐	Semaine 13	Le 9 août	8h à 13h	☐
Semaine 3	Le 31 mai	8h à 13h	☐	Semaine 14	Le 16 août	8h à 13h	☐
Semaine 4	Le 7 juin	8h à 13h	☐	Semaine 15	Le 23 août	8h à 13h	☐
Semaine 5	Le 14 juin	8h à 13h	☐	Semaine 16	Le 30 août	8h à 13h	☐
Semaine 6	Le 21 juin	8h à 13h	☐	Semaine 17	Le 6 septembre	8h à 13h	☐
Semaine 7	Le 28 juin	8h à 13h	☐	Semaine 18	Le 13 septembre	8h à 13h	☐
Semaine 8	Le 5 juillet	8h à 13h	☐	Semaine 19	Le 20 septembre	8h à 13h	☐
Semaine 9	Le 12 juillet	8h à 13h	☐	Semaine 20	Le 27 septembre	8h à 13h	☐
Semaine 10	Le 19 juillet	8h à 13h	☐	Semaine 21	Le 4 octobre	8h à 13h	☐
Semaine 11	Le 26 juillet	8h à 13h	☐	Semaine 22	Le 11 octobre	8h à 13h	☐

2) MARCHÉS SPÉCIAUX

Vendredi 1e 15 août 10h30 – 14h30 ☐

Les heures sont sujets à des changements / Différents frais d'inscription et de kiosques s'appliquent.

3) MARCHÉS D'AUTOMNE

Veillez indiquer les dates de participation pour la saison 2025.

Semaine 1	Le 18 octobre	8h à 13h	☐	Semaine 5	Le 15 novembre	8h à 13h	☐
Semaine 2	Le 25 octobre	8h à 13h	☐	Semaine 6	Le 22 novembre	8h à 13h	☐
Semaine 3	Le 1 novembre	8h à 13h	☐	Semaine 7	Le 29 novembre	8h à 13h	☐
Semaine 4	Le 8 novembre	8h à 13h	☐				

Les frais de kiosque seront réduits de 15% durant la saison d'automne pour les marchands de pleine saison.

4) MARCHÉ DE NOËL

Veuillez indiquer les dates de participation pour la saison 2025.

Jour 1:	Vendredi, le 5 décembre de 16 heure à 20 heure	☐	Jour 2:	Samedi, le 6 décembre de 9 heure à 17 heure	☐
Il y a des différents frais d'inscription et de kiosque pour le Marché de Noël. La préférence sera accordée aux marchands qui participeront aux deux jours et qui auront participé aux marché régulier et/ou marché d'automne.					

EXIGENCES:

Le marché des fermiers de Bouctouche a un édifice moderne et une belle cour extérieure. La gérante du marché travaillera avec les marchands afin d'accommoder leurs besoins dans la mesure du possible. Les marchands extérieurs doivent avoir leur(s) tente(s). Le marché a un nombre limité de tentes disponibles pour location et elles seront assignées selon les besoins des marchands sur une base de premier arrivé, premier servi.

ESPACES ET SERVICES

Veuillez indiquer vos besoins :

Espace intérieur	Il y a différents types d'espaces : permanents et flexibles dont la taille varie. Qu'avez-vous besoin ? Espace: 9' x 9' ☐ 10' x 10' ☐ Espace pour préparation d'aliments ☐	
Espace extérieur	Un kiosque régulier est 10' x 10' (grandeur d'une tente) et peut généralement tenir une table (6' – 8') J'ai besoin ____ (#) 10'x10' et/ou autre espace (ex: remorques, food trucks, etc.) Expliquez ci-dessous.	
Tentes	☐ J'ai une tente, grandeur:	☐ J'ai besoin / j'aimerais louer ____ tente(s).
Tables	☐ J'ai ____ table(s), grandeur:	☐ J'ai besoin de ____ table(s).
Électricité	☐ Je ne requiers pas d'électricité.	☐ Je requiers de l'électricité. Expliquez ci-dessous.
Eau	☐ Je ne requiers pas de l'eau.	☐ Je requiers de l'eau. Expliquez ci-dessous.
Cuisine	☐ Je ne requiers pas la cuisine.	☐ Je requiers la cuisine.

Expliquez l'usage:

FRAIS POUR 2025: (Voir annexe A)

- 1) Frais d'inscription annuel s'applique pour **TOUS** les types de marchands: 30\$ / saison.
- 2) Intérieur (non-permanent): les frais de kiosque hebdomadaires sont basés selon le type de kiosque. La préférence est accordée aux marchands de pleine saison. **NOUVELLE STRUCTURE DE TAUX: pleine saison (50\$), saison partielle (55\$) min 10 semaines et marchands occasionnels (pointe 60\$ juillet-août & hors pointe 55\$).**
- 3) Il y a un frais additionnel de 10% pour les nouveaux marchands. Les nouveaux marchands qui complètent leur engagement seront admissibles pour un remboursement à la fin de la saison.
- 4) Extérieur: les frais de kiosque hebdomadaires sont basés sur la grandeur de 10' x 10'. Le frais pour les marchands de pleine saison est 35 \$ / semaine et 45 \$ / semaine pour les marchands occasionnels.
- 5) Location de tente: 15 \$ / semaine, incluant l'installation et le démontage.
- 6) Frais d'usage de l'électricité: taux hebdomadaire de 3\$ / petit appareil et 5\$ / gros appareil.
- 7) Frais entreprise étudiante et organisme à but non-lucratif : 25\$ / semaine.

MODALITÉS DE PAIEMENTS:

Le paiement sera dû AU DÉBUT DE CHAQUE MOIS, par chèque, argent comptant ou transfert électronique.

Le 17 mai (2 semaines)	☐	Le 6 septembre (4 semaines)	☐
Le 7 juin (4 semaines)	☐	Le 4 octobre (2 sem saison régulière/ 2 sem automne)	☐
Le 5 juillet (4 semaines)	☐	Le 1 novembre (5 semaines)	☐
Le 2 août (5 semaines)	☐	Les 5 & 6 décembre (Marché de Noël)	☐

**Veuillez noter que les arrangements de paiement seront finalisés lorsque les demandes des marchands seront acceptées pour la saison.*

FRAIS D'INTÉRÊT:

Il est important que les frais de kiosque soient payés dès la réception de la facture en début de mois. Ça prend beaucoup de temps pour faire des relevés et des rappels pour les soldes impayés et cela coûte cher en termes de services comptables. Ainsi, les marchands se verront facturer un frais d'intérêt de 2,5 % sur le solde de leur facture à la fin du mois si celle-ci n'est pas entièrement payée.

Veuillez cocher ☐ Je comprends qu'il y aura des intérêts sur les frais de kiosque impayés à la fin de chaque mois.

Responsabilités Zéro Déchets du Marchand

Le Marché des fermiers de Bouctouche s'efforce de mettre en œuvre des principes et des pratiques zéro déchets. Nous encourageons fortement les marchands à nous rejoindre sur ce parcours.

Veuillez-vous référer à la section 11.0 des règlements de BFM et indiquer que vous avez lu et compris les responsabilités de gestion des déchets en tant que marchand du MFB:

Veuillez cocher ☐ Je confirme que j'ai lu les responsabilités Zéro Déchets des marchands.

CONSENTEMENT:

J'ai/Nous avons lu et j'accepte(ons) de respecter les règlements du Marché des fermiers de Bouctouche tel que décrit dans le livret de règlements du Marché des fermiers de Bouctouche. Je/Nous autorise(ons) que mon/nos nom(s) soi(en)t imprimé(s) sur la liste de marchands du MFB et sur le site web MFB et/ou sur la page Facebook. Je/Nous autorise(ons) le MFB d'utiliser des images de moi/nous, comme marchands approuvés, pour fins de promotion.

SIGNATURE: _____

Date: _____